



Mémoire sur les Subventions pour les besoins des élèves 2011-2012

La Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (OSSTF/FEESO) représente 60 000 Ontariennes et Ontariens œuvrant dans le domaine de l'éducation notamment le personnel enseignant au niveau secondaire, le personnel enseignant suppléant, les éducateurs, les aides à l'enseignement, les enseignants et instructeurs à l'éducation permanente, les psychologues, les secrétaires, les orthophonistes, les travailleurs sociaux, le personnel de conciergerie, les conseillers en assiduité scolaire et de nombreux autres intervenants du milieu éducatif.

Les défis rencontrés par le gouvernement ontarien en raison du ralentissement tant au niveau de l'économie mondiale que de celle de l'Ontario font ressortir le besoin de stimuler une main-d'œuvre durable et concurrentielle à long terme. Plusieurs experts ont déclaré qu'une main-d'œuvre expérimentée et bien formée est un des principaux facteurs qui attirent les industries dans une région. La nouvelle économie basée sur le savoir exigera que l'éducation reste une priorité ciblée du gouvernement de l'Ontario.

OSSTF/FEESO reconnaît les investissements qui ont été faits dans l'éducation publique en Ontario et est aussi fier du rendement qu'ont produit les investissements. L'annonce des résultats du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) en lecture, en mathématiques et en sciences prouve que les élèves ontariens se comportent très bien dans les trois matières par rapport aux élèves de 75 autres administrations à l'étranger.

« Ces résultats démontrent que de solides investissements à tous les paliers de notre système éducatif portent leurs fruits quand on parle de la réussite d'apprentissage de nos enfants, » a déclaré Ken Coran, président de la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario.

Selon l'annonce, les élèves ontariens ont été devancés seulement par ceux de Shanghai (Chine) en ce qui a trait aux aptitudes en lecture. Elle indique aussi que le système éducatif ontarien réussit mieux que les autres à atténuer les répercussions négatives de la disparité socioéconomique entre les familles à revenu faible et élevé.

Plus précisément, l'éducation publique fonctionne pour l'Ontario. Les écoles sont la plaque tournante de la plupart des quartiers et des collectivités. Les enfants d'âge scolaire et leurs familles voient l'école comme un endroit sécuritaire et accueillant. Selon OSSTF/FEESO, il est essentiel pour l'avenir de la province de garder comme principal objectif le maintien de la réussite de l'éducation publique. La réussite exige d'investir. La conservation des niveaux de financement avec certaines améliorations accordera à l'Ontario un rendement positif de cet investissement sur les instruments de mesure économique, environnementale et sociale.

Répartition des élèves et carte scolaire

Les prévisions laissent entrevoir une baisse des effectifs dans plusieurs conseils scolaires du système d'éducation publique dans un proche avenir. Au même moment, les régions isolées font face à une augmentation importante des inscriptions ou à une fluctuation démographique qui entraîne une baisse dans une région du conseil et une croissance dans une autre. La dure réalité est que les coûts de construction grimpent de manière exponentielle. Les conseils scolaires, dans ce milieu de financement limité, doivent être prêts à considérer des solutions créatives aux fluctuations des effectifs et à l'environnement physique dans leur juridiction. La répartition des élèves et la carte scolaire doivent être aussi souples que possible de manière à assurer une éducation pertinente à tous les élèves. Avoir accès à toutes les écoles d'une région géographique donnée et à la liberté d'établir une carte qui répond aux fluctuations démographiques et aux effectifs est essentiel. Une école qui s'adresse aux élèves du jardin d'enfants à la 8^e année peut être le meilleur choix dans une région donnée d'un conseil scolaire tandis qu'une école qui accueille des élèves de la 7^e année à la 12^e année peut mieux servir les intérêts du conseil scolaire dans une autre région. L'afflux d'élèves plus jeunes au cours des premières années d'école exerce des pressions sur certains établissements qui offrent le jardin d'enfants jusqu'à la 8^e année. L'effectif des élèves plus jeunes s'accroît alors que la vague de baisse des effectifs se déplace vers les années intermédiaires jusqu'aux écoles secondaires. Le curriculum actuel fait de plus en plus appel à de l'équipement spécialisé et à des enseignants ayant reçu une formation spécialisée et capables de dispenser ce type d'enseignement. La combinaison de ces facteurs rend attrayantes les écoles adaptées aux élèves de la 7^e année à la 12^e année. Le financement pour les élèves de la 7^e à la 12^e année doit être généré par la Subvention de base pour les écoles secondaires dans le but d'appuyer l'équipement spécialisé et les classes qui sont offertes.

Les écoles, la plaque tournante de la collectivité

Dans un avenir prévisible, l'école est, et continuera d'être, la plaque tournante de la collectivité. De l'avis de tous, l'école est considérée comme le centre sécuritaire et confortable des activités d'une petite collectivité ou d'un quartier dans des centres urbains plus grands. Dans bien des cas, la viabilité économique de la région dépend directement de l'existence de l'école. Celle-ci est souvent le lieu le plus adéquat d'implantation d'installations dont dépend la collectivité au sens large. À cet effet, la province, la collectivité ou la municipalité devrait augmenter sa participation financière à l'école. Plusieurs ministères et organismes peuvent profiter de l'école comme d'un lieu central et d'un point de service pratique pour les membres de la collectivité au sens large. Il faut noter qu'avec une plus grande utilisation des installations, la sécurité des élèves et du personnel, ainsi que l'entretien, doivent être pris en compte. En outre, il faut garantir un espace de travail aux employés du conseil scolaire. Les renseignements recueillis par le ministère de l'Éducation pourraient servir à déterminer les services dispensés aux enfants d'âge scolaire et à leurs familles. Le financement pour ces types de programmes existe déjà. L'acheminer par l'entremise des conseils scolaires et des écoles est un modèle de prestation très efficace.

De nombreuses municipalités sont en mesure de soutenir les frais de construction, d'entretien ou de service. Des prêts-subventions ou des ententes de partenariat avec une municipalité pour fournir toutes les infrastructures, des salles de réunion aux terrains d'entraînement, peuvent diminuer les

dédoublings au niveau des installations tout en favorisant l'utilisation maximale des biens existants. Cette utilisation élargie des installations peut s'étendre bien au-delà de l'utilisation directe par la collectivité.

Éducation aux adultes

L'Ontario s'est engagée à améliorer les résultats des Ontariennes et des Ontariens en matière d'éducation, tout en diminuant le taux de chômage, en accélérant l'intégration des nouveaux Canadiens dans l'économie et en ayant plus d'enfants qui arrivent à l'école prêts à apprendre. Un système d'éducation des adultes solide peut nous aider à atteindre ces objectifs économiques et sociaux. Une étude montre que la formation et l'éducation des adultes peuvent contribuer directement à l'objectif d'un meilleur rendement scolaire des élèves sous-performants dans les classes de la maternelle à la 12^e année, car elles permettent aux adultes qui entourent ces élèves d'acquérir les compétences linguistiques et les aptitudes en lecture, en écriture et en calcul dont ils ont besoin pour soutenir efficacement l'éducation de leurs enfants. Actuellement, l'Ontario subit des pertes d'emplois conséquentes dans le secteur manufacturier. Nombre des employés concernés tireraient profit d'une combinaison de recyclage et d'éducation qui leur procurerait diverses possibilités d'emploi. Utiliser les bâtiments partiellement remplis pour accueillir des adultes est un moyen rentable d'offrir un service important tout en accélérant leur retour dans la population active. OSSTF/FEESO est convaincu que le présent gouvernement peut tenir cet engagement, soutenir les programmes de lecture, de calcul et d'apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans et revitaliser les programmes d'éducation des adultes en Ontario en mettant en œuvre un modèle mixte par lequel les élèves à risque de moins de 21 ans sont intégrés dans des programmes mixtes avec des adultes de 21 ans et plus. Les approches axées sur le travail et les aptitudes, comme la stratégie d'apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans et les nouvelles Majeures Haute Spécialisation sont parfaitement adaptées à l'éducation des adultes. Un modèle mixte enrichit les programmes des apprenants adultes tandis que les jeunes élèves des programmes alternatifs bénéficient à leur tour du curriculum des adultes, axé sur l'emploi. Les niveaux actuels de financement de l'éducation des adultes ne représentent qu'une fraction du montant consacré aux élèves de moins de 21 ans. Les SBE sont allouées principalement en fonction des effectifs. Par conséquent, les programmes ont besoin d'une masse critique de fonds pour pouvoir fonctionner. Avec un niveau de financement adéquat aux adultes qui suivent un programme d'éducation, on peut développer davantage d'occasions de formation plus diversifiées surtout dans les régions reculées ou périphériques où les besoins sont immenses.

Initiatives gouvernementales

Le programme électoral de réussite des élèves a exigé de nombreuses modifications aux programmes et aux politiques des paliers élémentaire et secondaire du système scolaire. Au cours de ces dernières années, le Ministère a lancé diverses initiatives de renforcement des capacités qui, pour donner des résultats optimaux, nécessitent d'appuyer continuellement les enseignants et le personnel de soutien. Ces initiatives incluent notamment le lancement des plans d'amélioration des conseils et des écoles, Faire croître le succès, le Cadre d'efficacité pour la réussite de chaque élève et L'apprentissage pour tous, de la maternelle à la 12^e année. De plus, pour soutenir diverses initiatives prises dans le cadre du programme de réussite des élèves du Ministère, il faut assurer le financement et la formation adéquats dans des domaines comme la différenciation pédagogique, la récupération de crédits, les

équipes interpaliers, les Majeures Haute Spécialisation, la prévention de l'intimidation, l'équité et l'éducation des Autochtones.

Bien que les données probantes soient bonnes pour soutenir le bien-fondé des initiatives, le coût et les implications des initiatives sur la charge de travail n'ont pas encore été déterminés ou abordés avant leur mise en œuvre. Dans la plupart des situations, on fournit des fonds limités. Le niveau de financement a varié allant de fonds selon un processus de demande pour des projets pilotes à des changements à la structure de la Subvention de base visant à ajouter du personnel enseignant additionnel. De plus, le financement a été transféré des subventions ayant un impact sur les services de soutien aux écoles et aux bureaux du conseil pour financer les priorités spécifiques du gouvernement. Dans plusieurs cas, les répercussions directes sur la charge de travail ne sont pas résolues, surtout dans les domaines du personnel de bureau, commis et technique, du personnel de conciergerie et du personnel des services professionnels à l'élève. OSSTF/FEESO recommande que le gouvernement s'assure que les coûts en ressources humaines de ces initiatives sont complètement financés.

OSSTF/FEESO recommande aussi un moratoire sur les nouvelles initiatives. Le gouvernement doit prévoir le temps nécessaire pour que les initiatives en cours arrivent à pleine maturité dans les écoles et pour examiner la véritable analyse.

La législation gouvernementale contenue dans les Projets de loi 177, 168 et 157 exige que les conseils scolaires élaborent des politiques qui peuvent avoir des répercussions sur les droits et les conditions de travail des employés. Les niveaux de dotation et la formation appropriée de ce personnel doivent être en place pour assurer le succès des initiatives.

Financement des crédits-élèves

Dans les écoles secondaires, le rendement des élèves est mesuré par l'accumulation des crédits et les taux d'obtention de diplôme. Le gouvernement a présenté des mesures pour s'assurer que les élèves peuvent accumuler et récupérer des crédits avec plus de succès que dans le passé. De plus, plusieurs conseils scolaires de district ont conçu la journée scolaire de manière à ce que les élèves puissent prendre plus de quatre cours par semestre et peut-être plus de huit cours par année scolaire. Les conseils scolaires offrent des programmes de musique, d'éducation coopérative, de double reconnaissance de crédit et d'autres programmes intensifs à crédit qui accordent des crédits pour du travail effectué à l'extérieur de la période traditionnelle d'enseignement en classe. Les programmes de récupération de crédits et les cours à double reconnaissance de crédit permettent aux élèves d'obtenir davantage de crédits pendant la journée d'enseignement traditionnelle et à l'extérieur. De plus, le fait de raccourcir le programme d'études secondaires à quatre ans a entraîné une hausse progressive du total moyen des crédits dans les conseils scolaires. Le gouvernement a limité les fonds pour les crédits-élèves à 7,5 crédits par élève par année. Plusieurs conseils scolaires atteignent une moyenne au-dessus du niveau de 7,5 crédits. Les principales dépenses non subventionnées pour ces crédits supplémentaires sont le coût du personnel enseignant. Ce financement insuffisant crée un stress accru sur les effectifs de classe.

Financement des programmes pour l'enfance en difficulté

Le financement de la mise en œuvre et du suivi des programmes pour l'enfance en difficulté en milieu scolaire, appelé Allocation générale par élève en difficulté (AGED), doit être augmenté pour tenir compte de l'intégration et du soutien en milieu scolaire des élèves dans le besoin, avec notamment des salles de classe et des espaces de travail spécialisés. Il faut décider d'un seuil minimum de financement qui doit être protégé des effets de la baisse des effectifs scolaires. Les dépenses en éducation de l'enfance en difficulté pour les élèves ayant des besoins élevés doivent simplement être fondées sur le plan d'enseignement individualisé (PEI) de l'élève, avec comme exigence que ces services sont réellement disponibles pour chacun d'entre eux. Le financement des programmes de prévention et d'intervention à court terme pour les élèves à risque sans PEI doit être intégré dans tout modèle de financement des programmes pour l'enfance en difficulté. Le financement des salaires, des avantages sociaux et du perfectionnement professionnel du personnel de soutien (p. ex., aide à l'enseignement) et du personnel professionnel des services à l'élève (psychologues, travailleurs sociaux, orthophonistes, techniciens en éducation spécialisée, etc.) doit être assuré. Les conseils scolaires doivent disposer des fonds et des services procurés par les ministères et les organismes gouvernementaux.

Ententes cadres provinciales

En 2008, OSSTF/FEESO a signé des ententes cadres provinciales avec les représentants des conseils scolaires ontariens, sous la supervision du ministère de l'Éducation. Ces ententes cadres ont ensuite mené à la négociation de conventions collectives d'une durée de quatre ans entre les unités de négociation d'OSSTF/FEESO et les conseils scolaires, couvrant la période de 2008 à 2012. L'entente cadre et les conventions collectives locales comprennent de nombreuses dispositions qui dépendent des niveaux de financement garanti en 2011-2012.

Subventions pour les besoins des élèves. Il est absolument essentiel que l'augmentation du financement alloué à cette entente soit utilisée aux fins prévues. En 2011, 119 millions de dollars seront alloués à l'amélioration des services aux élèves par les aides à l'enseignement. En 2009-2010, la majorité des conseils scolaires ont transféré les fonds de la SBE dans les réserves de fonctionnement.

Programme d'apprentissage préscolaire

OSSTF/FEESO est encouragé par l'engagement du gouvernement de l'Ontario à mettre en œuvre entièrement le Programme d'apprentissage préscolaire. Les problèmes de départ du programme sont évidents et doivent être résolus en vue d'assurer la mise en œuvre réussie de tout le programme. Les établissements doivent être adéquats et entièrement équipés. Il doit y avoir du temps réservé pour que les éducateurs de la petite enfance et les enseignants planifient et préparent ensemble leurs classes. Des failles dans les règlements sur la dotation ont créé des manipulations inacceptables des effectifs de classe et de la dotation des EPE.

Équité salariale

La *Loi sur l'équité salariale* vise à corriger l'historique de sous-évaluation et de salaire inférieur pour un travail effectué par des femmes et des hommes dans des classifications d'emploi à prédominance féminine. Elle traite particulièrement du déséquilibre entre les hommes et les femmes et prévoit une rémunération équivalente entre les femmes et les hommes qui travaillent dans des postes qui sont différents, mais qui sont de valeur comparable ou égale. Des fonds ont été versés aux conseils scolaires au début des années 1990 afin de conclure des ententes d'équité salariale. De nombreux conseils scolaires de district sont réticents à signer des ententes d'équité salariale avec leurs groupes d'employés. Tel que mentionné tout au long du présent mémoire, les fonds destinés au personnel de soutien et au personnel professionnel des services à l'élève ne sont pas suffisants. Cette insuffisance de fonds crée non seulement des problèmes lors de la négociation des conventions collectives, mais il s'agit d'un coût important pour les employeurs qui tentent de conclure des ententes d'équité salariale. Dans le cadre des règlements de la SBE 2011-2012, le gouvernement doit exiger que les conseils scolaires établissent des plans d'équité salariale avec leurs groupes d'employés.

DL/kp-tml/cope 343 /dstp cope343
fr-Submission on Grants for Students Needs.doc
Le 25 janvier 2011

